

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-11 du 21 Janvier 1983

chargeant le Camarade Amidou BABA-MOUSSA,
Ministre de l'Information et de la Propagande,
de l'intérim du Camarade Zul Kifl SALAMI,
Ministre du Plan, de la Statistique et de
l'Analyse Economique pour compter du 20 Jan-
vier 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.-- Pour compter du 20 Janvier 1983, le Camarade Amidou BABA-MOUSSA,
Ministre de l'Information et de la Propagande est chargé de l'intérim du Minis-
tre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique pendant l'absence du
Camarade Zul Kifl SALAMI.

Article 2.-- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 21 Janvier 1983

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 2 SPD 2 MIP-MPSAE 6 SCG 4 PPC 2
autres Ministères 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3
UNB-PASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB.--